

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois  
le : 26 septembre  
le Conseil Municipal de la Commune de Val-du-Mignon  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures,  
à la salle « Angélique » d'Usseau, sous la présidence de Madame  
Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

**Date de convocation** : 19 septembre 2023

**Etaient présents** : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, LIXON Myriam, CONSTANTIN  
Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, LATROMPETTE Sophie, GIBAUT Florent, MOREAU  
Cédric, TEILLET Philippe, THUAULT Aurélie

**Etaient absents excusés** : GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, AUDÉ Christine, PÉTORIN François,  
CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, GIRARDEAU Fabrice, BOUCHET Patrick

**Etaient représentés** : GRATALOUP Monique donne pouvoir à BOUCHERY Marie-Christelle,  
VIAUD Patrice donne pouvoir à WIERZBICKI Pascal,  
PÉTORIN François donne pouvoir à MOREAU Cédric,  
CHAT Cyril donne pouvoir à WIERZBICKI Nadine,  
BERTHELOT Lucie donne pouvoir à LIXON Myriam,  
GIRARDEAU Fabrice donne pouvoir à TEILLET Philippe,

**Secrétaire de séance** : WIERZBICKI Nadine

**Début de séance 20 h 05.**

**1 - Approbation du PV du CM du 17 juillet 2023 :**

Vote : - pour : à l'unanimité

**2 - Rappel du règlement intérieur du conseil municipal :**

- MCB : Durant l'été j'ai dû déposer plainte pour une divulgation de communication par voie électronique en cours de procédure, donc je dois vous rappeler que par délibération n° 2021- 35 du 19 avril 2021, un article obligatoire a été ajouté au règlement intérieur du conseil municipal l'article n°5 : « tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction d'être informé des affaires de la commune, faisant l'objet d'une délibération. Les conseillers peuvent consulter le dossier préparatoire sur place en mairie, aux heures ouvrables au public, dans les conditions fixées par le maire. Les conseillers municipaux qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables, devront adresser au maire une demande écrite. Dans

tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition de l'assemblée et les informations contenues dans les dossiers insignés à la disposition des membres du conseil municipal doivent être considéré par ces derniers comme confidentiels jusqu'à leurs publications après approbation par le conseil municipal ». ça a été voté à l'unanimité le 19 avril 2021, donc je vous demanderais de le respecter, parce qu'il n'y a pas à avoir de divulgation avant le conseil municipal, d'une préparation de conseil municipal. Une enquête est en cours, je ne sais pas à quel niveau elle en est, mais si ça se reproduit on refera la même chose, sans hésiter. C'est juste un petit rappel. On se doit d'être discret, on n'a pas à mentionner durant les conversations le nom des personnels. Je vous demande d'être vigilants.

### **3 - Recrutement d'un vacataire :**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire AESH pour l'accompagnement d'une enfant en situation de handicap pendant le temps de repas et pour une durée de trois heures hebdomadaires pour la période du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,52 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 ;

**ARTICLE 2 :** de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,52 €.

**ARTICLE 3 :** d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**ARTICLE 4 :** de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Vote : - pour : à l'unanimité

#### 4 - Dissolution du budget annexe Centre de Loisirs :

Monsieur VIAUD Patrice, Premier Adjoint au Maire expose que le budget Annexe Centre de Loisirs avait vocation à prendre en charge les dépenses et recettes liées à l'accueil des centres de loisirs au gîte Giraud depuis le transfert de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Depuis ce transfert, seules les recettes et dépenses relatives aux locations de salles sont intégrées à ce budget. Le budget annexe n'a donc plus lieu d'être.

Le budget annexe sera ainsi clos le 31/12/2023.

Les soldes des comptes ouverts à la balance générale des comptes du budget annexe sont repris compte par compte, par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget communal. Les résultats seront repris sur le budget 2024.

Pour rappel le déficit de fonctionnement reporté du budget annexe Centre de Loisirs au budget primitif 2023 est de 9 197,46€, conséquence du contexte COVID-19.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** la dissolution du budget annexe Centre de Loisirs.

- **CLOTURE** le budget annexe Centre de Loisirs au 31/12/2023.

- **DIT** que les soldes des comptes ouverts à la balance générale des comptes du budget annexe sont repris compte par compte, par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget communal. Les résultats seront repris sur le budget 2024 DIT que les soldes des comptes ouverts à la balance.

- PT : est-ce que l'on sait ce que va devenir la Ferme Giraud ? Est-ce qu'il y a eu une réflexion sur le devenir ce bâtiment pour la commune ?

- MCB : ce qui a été fait lorsqu'elle nous a été cédé par la ville de Niort, on a interrogé le CAUE pour voir ce qui était faisable, en termes d'énergie, en termes d'espace, comme nous n'avons pas eu de réponse, et que ce n'était pas notre priorité, nous n'avons pas réfléchi plus que ça. De toute façon, pour réfléchir au devenir de ce bâtiment, il faut déjà commencer par faire cette opération-là, pour arriver à avoir un budget d'investissement.

- PT : on n'aura plus les 15 000 € pour l'année ?

- MCB : on ne les a plus depuis que nous sommes propriétaires. On a signé en juin 2022. Pour rappel le bâtiment avait une valeur vénale de 210 000 €, on l'a eu à l'euro symbolique. Après il y a certainement beaucoup d'idées à avoir pour ce bâtiment.

- PW : on a déjà l'agrément de l'éducation nationale, pour les enfants de plus de 6 ans. En dessous de 6 ans on ne peut pas, car on a des aménagements à faire qui nous coûteraient trop cher.

- MCB : ça c'est pour promouvoir la location.
  - PT : est-ce qu'il peut recevoir du public maintenant ?
  - MCB : oui, bien sûr !
  - PT : moi ce que j'avais retenu, c'est que c'était un bâtiment administratif.
  - PW : dans l'ancienne définition, oui, mais plus maintenant. Maintenant, c'est comme une salle des fêtes...
  - MCB : avec hébergement
  - PW : d'ailleurs elle est désignée ERP, on a eu un contrôle il n'y a pas très longtemps, le préventionniste a dit qu'il n'y avait rien à redire, par contre on ne peut pas augmenter le nombre de lits, sinon on saute d'une catégorie.
  - MCB : et pour la proposer aux Centres Sociaux culturels pour des camps, il fallait avoir cette habilitation pour les enfants de plus de 6 ans. On espérait pour les enfants de moins de 6 ans mais c'est un peu plus compliqué.
- Vote : - pour : à l'unanimité

#### 5 - Expérimentation du compte financier unique :

Monsieur VIAUD Patrice, Premier Adjoint au Maire expose que le budget Annexe Centre de Loisirs avait vocation à prendre en charge les dépenses et recettes liées à l'accueil des centres de loisirs au gîte Giraud depuis le transfert de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Depuis ce transfert, seules les recettes et dépenses relatives aux locations de salles sont intégrées à ce budget. Le budget annexe n'a donc plus lieu d'être.

Le budget annexe sera ainsi clos le 31/12/2023.

Les soldes des comptes ouverts à la balance générale des comptes du budget annexe sont repris compte par compte, par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget communal. Les résultats seront repris sur le budget 2024.

Pour rappel le déficit de fonctionnement reporté du budget annexe Centre de Loisirs au budget primitif 2023 est de 9 197,46€, conséquence du contexte COVID-19.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** la dissolution du budget annexe Centre de Loisirs.
- **CLOTURE** le budget annexe Centre de Loisirs au 31/12/2023.
- **DIT** que les soldes des comptes ouverts à la balance générale des comptes du budget

annexe sont repris compte par compte, par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget communal. Les résultats seront repris sur le budget 2024DIT que les soldes des comptes ouverts à la balance.

Vote : - pour : à l'unanimité

#### **6 - Acquisition des parcelles appartenant à Mme FAVRELIERE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame FEVRELIERE propriétaire des parcelles cadastrées AC196, AC 197, AC 198, AC203 souhaite les céder au prix de 1 700€/ha.

Les parcelles AC196, AC197, AC198, AC203 font respectivement 4 054 m<sup>2</sup>, 7 412 m<sup>2</sup>, 561 m<sup>2</sup>, 352 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire précise qu'un bornage sera peut-être nécessaires. Tous les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette acquisition.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées AC196, AC197, AC198, AC203

**DONNE POUVOIR** au Maire de signer toutes pièces utiles.

Vote : - contre : 0 - abstention : 1 - pour : 16

#### **7 - Avis sur la ferme éolienne de la Plaine d'Argenson :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que par arrêté en date du 27 juillet 2023, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'un parc éolien de la Plaine d'Argenson.

Cette enquête a lieu du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 27 octobre 2023 inclus soit 33 jours et l'avis des conseils municipaux des communes concernées par le projet et par le rayon d'affichage de l'enquête est sollicité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** qu'au vu des éléments fournis par le Département des Deux-Sèvres, et de l'ensemble des éléments portés à connaissance, le conseil municipal sont défavorables au projet de la ferme éolienne de la Plaine d'Argenson pour 16 conseillers et sans avis pour 1 conseiller municipal.

Vote : - Avis défavorable : 16 - sans avis : 1

## 8 - Taxe d'aménagement :

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331 15 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 26 juin 2023 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Monsieur WIERZBICKI, Adjoint au Maire, demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le taux d'imposition de la taxe d'aménagement à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, complète la délibération du 26 juin 2023 comme suit :

**Décide** d'instituer la taxe d'aménagement.

**Décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 7,5% sur le secteur d'Ussolière, pour les parcelles cadastrées E398, D639 et D640 (parcelle ancienne divisée n°D58), D59, et D60 prévues d'être bâties (plan annexé). Cela nécessitera l'extension de réseau électrique, ainsi que la réalisation de voies communales.

**Décide** de fixer un taux à 3 % pour la taxe d'aménagement sur le reste de la commune de Val-du-Mignon,

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

De ne pas appliquer d'exonérations.

Vote : - pour : à l'unanimité

## 9 - Appellation d'une voie communale à Ussolière :

Monsieur WIERZBICKI Pascal, Adjoint au Maire, informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de :

- **ADOPTER** les dénominations suivantes de la voie annexée : Chemin de Garennes

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Rectification de la longueur du chemin à 251 m et non 2 516 m.

Vote : - pour : à l'unanimité

#### 10 - Création groupe de travail devenir des mairies déléguées :

Lors du conseil du 17 Juillet 2023, il a été proposé de constituer un groupe de travail pour l'étude du devenir des mairies annexes Priaires et Thorigny/M

Les élu-e-s qui se proposent sont :

- 
- 
- 
- Habitant Priaires
- Habitant Thorigny/M

Un appui technique sera assuré par Mme Gimon, secrétaire, M Olivier, agent technique, Mme Louvet, agent d'entretien

Première réunion prévue le .....à .....h.....en mairie d'Usseau.

Les élu-e-s qui se proposent sont :

- Jocelyne CONSTANTIN
- Jean-Marie BERTAU
- Florent GIBAULT

Première réunion : le 4 octobre 2023 à 20 h 30.

- PW : après 20 h 30 ça se fera sans les agents.
- MCB : après on verra si c'est ponctuel. Les agents on pourra leur dire, si vous avez besoin de si...
- JC : on verra à la première réunion on va dresser la check list des choses dont on a besoin.
- MCB : OK, ça c'est bon.
- JMB : on parle des mairies là, mais au point de vu des 3 églises, après ?
- MCB : On n'en est pas à ça. La mairie ça nous concerne d'avantage parce qu'il y a l'administratif, l'urbanisme et l'état-civil surtout. Qu'est-ce que l'on fait de ça, est-ce que l'on regroupe tout, car pour le moment on ne peut pas. Chaque état-civil reste dans chaque commune, ou plutôt mairie déléguée. On ne peut même pas les transporter. Quand on a besoin

d'un état-civil pour un notaire, ou quoique ce soit, il faut aller à Priaires ou Thorigny, on se transport pour photocopier, mais on ne peut pas ramener les dossiers.

### **11 - Création commission ABC PNR :**

Dans les projets validés lors du Conseil Municipal du 27 février dernier, nous avons engagé et validé une démarche d'adhésion à ce projet sous réserve d'obtenir la subvention de 6000 € ce qui rend l'opération "blanche" pour les finances de la commune.

Bonne nouvelle, le 26 juillet que nous avons reçu cet agrément.

Il faut maintenant passer à l'étape suivante => la constitution d'une commission animée par les services du Parc National Régional, composée a minima de :

- 2 élus municipaux,
- un membre de l'association des parents d'élèves,
- un membre de l'association des aînés,

un représentant des chasseurs et des pêcheurs de la commune...

et de toute autre personne que la commune voudra associer

Pour l'association des enfants (voir avec Référent CME ou Famille rurale ou accompagnement à la scolarité)

- ML : Est-ce que l'on ne pourrait pas mettre un article dans le journal, pour faire appel auprès des habitants si ça intéresse des gens et qu'ils se fassent connaître. Aujourd'hui c'est une information et on fait un appel à candidature.

- MCB : Le journal devrait sortir sur octobre, donc si vous avez des articles à faire passer à Cyril et Monique.

### **12- Rapport d'activité 2022 du SDIS 79 :**

- MCB : le centre de Mauzé va faire une animation au niveau de l'école.

- PW : le SDIS 79 c'est impliqué dans la création de 6 classes de défense sur le département, dans 2 lycées et 4 collèges.

### **13 - Rapport d'activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

#### **Questions diverses :**

- MCB : il va falloir relancer le CME car il y a 8 enfants de CM2 qui sont partis en 6<sup>ème</sup>, donc on n'a plus que 3 enfants élus, qui étaient CM1 et qui sont passés CM2. Il faut relancer la campagne

électorale au niveau de l'école, où les enfants ont pour habitude de faire un affichage et de présenter des affiches aux copains de classe, parce que derrière, il y a un vote avec l'urne, de vraies élections.

- ML : ça va se faire en octobre un peu avant les vacances.

- FG : par rapport au séisme ?

- MCB : vous avez vu que l'on a essayé de faire du bruit dans la presse pour faire bouger. Le dernier document que l'on a de la préfète c'est d'attendre la première quinzaine d'octobre. Par contre nous n'avons toujours pas de réponse de la part de Mme BORNE, que l'on a sollicitée par 2 fois. Les sénateurs, la députée, l'association des maires ruraux de France ont aussi appuyé notre demande, on n'a rien, c'est en attente.

- PW : c'est la même chose pour le retrait des argiles, puisque j'avais fait une demande en 2022, on n'a pas été retenu. On avait qu'une seule personne déclarée, depuis on en a 3, donc on a refait une demande, maintenant on attend. En sachant que sur la carte géologique, ce n'est pas tellement argileux, c'est plus calcaire. On est risque moyen.

- MCB : nous n'avons aucune nouvelle.

- PW : la commune fait la déclaration et après nous sommes obligés d'attendre, nous n'avons pas d'autre solution que d'attendre la décision...

- MCB : pour le séisme nous voyons bien que c'est très impactant pour les habitants.

- FG : depuis le début du séisme on voit que les fissures évoluent, s'agrandissent et même de nouvelles apparaissent.

- PW : toutes les nouvelles déclarations, on peut les rentrées sur ICATNAT au fur et à mesure.

- MCB : ça n'évolue pas. Est-ce qu'il y a autre chose ?

- PT : oui pour moi. Je voulais vous dire que j'ai pris la décision de donner ma démission du conseil municipal. Ce qui m'avait initialement convaincu de participer à ce conseil, c'est d'une part que près de la moitié des gens de la commune avaient voté pour la liste à laquelle j'appartenais et que d'autre part, votre programme n'était pas très éloigné de celui qui était porté par Sébastien DUGLEUX. Pour mémoire, voici ce que l'on trouve dans votre profession de foi : agir pour la mise en œuvre de l'assainissement par la CAN, moderniser la salle des fêtes en concertation citoyenne. Certaines de vos propositions étaient même plus ambitieuses, comme celle qui consistait à assurer la présence d'un élu à l'accueil des mairies aux heures d'ouverture. Alors, j'estime aujourd'hui que les décisions importantes pour la vie de nos concitoyens sont prises sans concertation réelle. De plus, j'avais ici même souligné les risques liés au désert médical qui se profile. Cette problématique aura un impact fort pour l'avenir de nos communes, de notre commune, n'a jamais été véritablement prise en compte. Enfin, j'avais posé une question par mail concernant le remplacement de Sébastien DUGLEUX après sa démission,

certaines d'entre vous étaient en copie de la réponse qui m'a été faite, le mail en retour ne répondait pas vraiment à ma question et de plus les propos étaient assez méprisants. Alors, sur cette réponse, en gros il était fait état que j'étais sous l'emprise de Mr DUGLEUX, que je ne posais des questions que quand lui-même les avaient formulées en amont. Moi je ne vais pas raconter mes guerres, parce que ce n'est pas très intéressant, mais j'ai quand même passé près de 2000 heures aux commandes d'un chasseur bombardier qui était un monoplace, donc il n'y avait personne à côté de moi pour des décisions, me tenir la main et me dire ce que je devais faire dans les conditions que je devais assurer ma propre sécurité et celle de mes équipiers en temps de paix comme lors de la centaine de missions de guerre que j'ai effectuées. Donc, personne ne me tient la main, personne ne me dit ce que j'ai à dire, et donc pour l'ensemble de ces raisons, j'ai décidé de démissionner de mon mandat de conseiller municipal. Donc la lettre, je la ferais dans les 8 jours qui viennent et je l'amènerais moi-même à la mairie. Je vous remercie de m'avoir écouté.

- MCB : C'est ton choix. Mais je reste à penser que Sébastien n'était pas loin de toi, c'est mon avis personnel.

- PT : t'as le droit d'avoir cet avis.

- MCB : voilà, on se connaît mal certainement, c'est dommage peut-être. Mais c'est pourtant l'impression...

- PT : c'est moi qu'il lui ai suggéré de démissionner, donc quelque part...

- MCB : oui, mais sur l'avant où il y avait quand même un cahier qui arrivait souvent avec 5 questions qui arrivaient, on avait l'impression qu'elles étaient travaillées.

- PT : absolument, oui c'était travaillé.

- MCB : c'était votre rôle, je l'entends, c'était le rôle de l'opposition.

- PT : les questions qui étaient posées étaient travaillées, enfin celles que j'ai posées.

- MCB : oui, bien sûr

- PT : elles étaient travaillées incontestablement, il était destinataire comme conseiller municipal. Ce que je lui ai reproché, la raison pour laquelle il a démissionné c'est qu'il ne venait pas.

- MCB : oui, c'est dommage

- PT : C'est à dire que c'est beaucoup plus difficile quand on est tout seul, surtout quand on a une expérience comme la sienne, qui est bien supérieure à la mienne. Il est incontestable que quand on a eu des réunions, on en a même eu au début avec Aurélie, on a plus beaucoup après.

- MCB : c'est vrai que tu as tout le temps tenu tous les conseils et je t'en remercie, c'est vrai que ça n'a pas le cas de Sébastien DUGLEUX hormis par un pouvoir.

- PT : c'est ce que je lui ai reproché, je lui ai suggéré de démissionner pour que le plus tôt possible il y est 2 ou 3 personnes, il y a 50 % de la commune moins 2 voix, qui ont votés pour sa liste, il n'était pas normal effectivement qu'il ne soit pas présent. La politique de la chaise vide au bout d'un moment...

- MCB : d'accord,

- PT : mais on ne me tient pas la main.

- MCB : tant mieux, mais ça peut aussi donner cette impression. Par rapport au mail concernant la démission, en attendant c'est bien le maire qui les reçoit, c'est bien le maire qui doit faire l'action pour que le prochain arrive.

- PT : je n'ai jamais dit le contraire.

- MCB : on s'est redit sur un mail, l'écriture n'est pas la bonne...

-PT : ce n'est pas la raison première que j'ai donnée, je pense.

- MCB : bon, voilà. On n'est pas toujours adroit, parfois maladroit, si ça t'a choqué je m'en excuse. Merci en attendant pour ta présence. Ah si ! Déserts médicaux, déserts médicaux oui c'est vrai, tu en as parlé plusieurs fois, oui tu voulais qu'un groupe, OK. En face de ça je suis à la CAN avec les délégations santé, c'est un groupe qui est très fermé, qui n'a aussi pas travaillé pendant 9 mois parce qu'il n'y avait plus de coordinatrice santé, dont on vient juste de retrouver une coordinatrice santé qui s'appelle Eléa LEFORT qui est rentrée depuis le 1<sup>er</sup> septembre à la CAN, donc l'exercice santé se relance. Déserts médicaux, oui j'entends bien, la solution on ne l'aura pas au niveau de Val du Mignon, on peut l'avoir peut-être au niveau d'un territoire, mais encore faut-il que les médecins le veuillent. Si les médecins n'en sont pas favorables, et ce n'est pas le cas en ce moment, on voit bien sur Mauzé ce qu'il se passe, il y a deux médecins, sur 4 il y a quelques années, c'est deux là n'arrivent pas à s'entendre pour créer un projet de maison de santé, pour aller en avant et pour pouvoir attirer de jeunes médecins. La problématique n'est pas liée qu'à nous, c'est dommage, c'est regrettable que...

- PT : non, moi je n'avais pas du tout l'ambition de résoudre ce problème, je conçois que l'on n'est pas la seule, les seules communes concernées, j'avais simplement proposé d'être mandaté ne serait ce que pour faire un audit. Déjà savoir par exemple, quand est-ce que Mr Gatineau... Mais je ne peux pas me présenter vers les médecins de Mauzé où d'ailleurs sans être mandaté par quelque chose.

- MCB : oui, mais ça c'est le rôle du Contrat Local de Santé de ARS, de l'ACPAM, ...

- PT : je pense quand une maison de santé s'édifie ce n'est pas tant l'argent pour constituer le bâtiment, puisque j'avais regardé un peu ce qu'il s'était passé à St Hilaire La Pallud, ce n'est pas une question de moyen, les moyens pour construire le bâtiment, ils sont là, après c'est une question, à mon sens effectivement, réussir à convaincre des praticiens. pourquoi ils ne viennent pas dans les communes rurales ? Ils ne viennent pas dans les communes rurales parce

qu'ils sont formés à de la médecine hospitalière. Ils souhaitent être proche de l'hôpital, pour pouvoir répondre rapidement à un problème ou poser un diagnostic fiable. Il y a moyen dans une commune rurale, avec les moyens de liaison dont on dispose de permettre à ses gens qui sont principalement des femmes aujourd'hui d'être en lien rapide avec un praticien dans un hôpital et puis essayer de constituer une autre façon de fonctionner, mais à la base, moi je n'avais pas du tout l'intention de résoudre un problème, mais simplement de me charger de ce dossier, faire une sorte d'audit et surtout être mandaté par une municipalité. Je ne peux pas arriver tout seul et dire c'est moi Philippe TEILLET...

- MCB : et en plus c'est la santé...

- NW : Et tu penses pour une commune comme la nôtre, et que des médecins qui se prennent souvent pour des dieux, excusez-moi, iraient écouter des gens comme nous. J'ai des doutes...

- FG : on a des voisins où il y avait des médecins, c'est partout.

- NW : c'est partout, je ne pense pas qu'une commune puisse...

- PT : je ne pense pas du tout pourra trouver des solutions facilement, je pense qu'on est au centre géographique de communes qui vont de Beauvoir à l'est, Mauzé à l'ouest, on va de Epannes à St Félix, quand on quadrille le secteur, on est sûr que dans un avenir proche, nos concitoyens n'auront plus de médecins.

- NW : oui, je suis complètement d'accord avec toi, même dans les grandes villes. Tu vas en région parisienne, ils ne trouvent même plus de médecin.

- PT : quelque part entre guillemet, c'est la position géographique au centre de ça. On n'est pas une grosse commune... Je ne dis pas que j'ai la solution, mais je dis que l'on aurait pu creuser un peu.

- MCB : on creuse au niveau du CLS, encore hier, j'étais avec l'urgentiste VIOLOT qui nous expliquait, car il a beaucoup d'idées innovantes pour essayer d'attirer de jeunes médecins via l'hôpital, car de toute façon il faut qu'il passe par l'hôpital, c'est le CHU de Niort et la faculté de médecine de Poitiers qui régis le nombre de médecins qui vont vers d'autres territoires. Il y a un nombre d'élèves qui sont formés sur Poitiers au niveau du CHU, et ce CHU a une emprise territoriale car il n'est pas que CHU, il est CHUGT, c'est un gros hôpital territorial. Il couvre tout un territoire Montmorillon ainsi que les collectivités qui sont autour, et en premier il envoie ses propres médecins sur ses petites antennes. Nous qui sommes à Niort, il envoie deux par an, un moment donné on est obligé de lui dire : « il faudrait peut-être regarder à côté », mais ce n'est pas sa priorité. Même l'urgentiste qui était en face de nous, nous disait proprement : « nous ne sommes pas à Poitiers, et Poitiers ne changera pas ». La volonté de Poitiers c'est d'absorber les deux CH Deux-Sèvres pour grossir leur territoire, peut-être qu'à ce moment-là, ils passeront un peu plus, mais ce n'est pas la volonté, déjà de la faculté. Après les élus, on le voit sur le territoire, tout le territoire de la CAN notamment, essayent de se voler le médecin, de payer plus pour attirer, et puis finalement les maires refusent, car quand ils ont financé pour

qu'il y ai un médecin ou un dentiste qui s'installe dans leur commune, il y en a un second qui va venir, et le second va dire la même chose, vous avez payé la location, vous avez payé... et bien faites pareil maintenant . Et tant qu'ils ne travaillent pas eux même en coordination, ça ne tient pas, s'ils n'ont pas cette volonté. Tu parlais de la maison de santé de St Hilaire, c'est aussi un autre modèle. Ce modèle-là, c'est le CH qui l'a financé, ce n'est pas les médecins qui ont financé leur propre maison de santé, ni la commune. C'est un autre modèle.

- PT : oui, pour ce que j'en sais, ce que j'ai appris là dessus, ce n'est pas un problème de financer la fabrication de la maison proprement dit. C'est beaucoup plus un problème d'organisation d'une part et d'arriver à convaincre les gens de travailler loin de l'hôpital et...

- MCB : ensembles...

- PT : et principalement des médecins qui sont aujourd'hui des femmes qui doivent être regrouper pour avoir un système de permanence, qui soit plus souple pour gérer leur vie de famille. Donc, ça veut dire pour la population qu'il n'y aura pas de médecin attiré, on ne sait pas par qui on sera soigné le jour où on a rendez-vous.

- MCB : tout à fait.

- PT : ça va changer dans les mentalités. A terme, il n'est pas exclu non plus que la loi, la règle impose aux gens d'aller, comme pour les instituteurs, ou on leur dit d'aller une fois que leur formation coûteuse à été payé par le contribuable.

- MCB : les kinés ça vient de rentrer. Ils vont devoir aller sur des zones sous dotées. Mais le médecin ce n'est toujours pas fait, et le médecin urgentiste disait que ça n'ira jamais vers ça. Il y a un lobbying énorme et ils n'iront jamais vers ça. Pour votre connaissance, il y a une maison de santé qui va être inaugurée le 14 octobre à Magné. Il y a 17 professionnels de santé, c'est la première maison de santé de la CAN, via le contrat local de santé et bien sûr les professionnels de santé qui ont bien voulu faire l'effort de travailler ensemble et de construire un projet de santé et d'aller vers ce bâtiment. Sur 17 professionnels de santé il y a 5 médecins, il y a des kinés, tout le paramédical.

Je note que tu nous amèneras le courrier pour pouvoir appeler le prochain de la liste qui est Mme MASSON. il me semble. C'est ça MASSON Marie-Reine, c'était la 16<sup>ème</sup> sur la liste. Ça fait 15 jours ou 3 semaines que l'on a reçu les coordonnées, via Sébastien, de Mr BOUCHER, qui reçoit maintenant les convocations au bon endroit. On prend acte.

Fin de séance à 21 h 34.

La Secrétaire,

WIERZBICKI Nadine



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY



